

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le vingt-six août à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Marie-Françoise DAVOULT, Didier GUEVILLE, Christian NOCQUE, Gabriel PEROCHEAU, Anthony VANHEEL, Laurence BERTHO, Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA, Françoise BROUILLARD, Jean-Robert DELAHAYE, Jean-Luc FORT, Bruno LETULLIER, Maryvonne TAULIN.

Etaient absents :

Alexandre COTE, Hervé HAUCHECORNE, Isabelle HARD (pouvoir à Jean-Luc Fort), Alain VASSEUR.

Secrétaire de Séance :

Christian NOCQUE.

Le procès verbal de la séance du 27 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, Madame Le Maire informe le conseil municipal de la venue de Monsieur AUGEREAU pour la présentation du projet de travaux du CR 3 : rue de la Forge. Cette présentation sera faite avant la séance du conseil municipal.

1 – GARDERIE PERISCOLAIRE : RENTREE 2013-2014

13.05.31

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Robert DELAHAYE, pour la présentation du bilan 2012-2013 de la garderie périscolaire. La commission qui s'est tenue le mercredi 21 août 2013 propose une nouvelle tarification.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✘ **décide** de fixer les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2013-2014 comme suit :

- Le temps de garde est décompté par quart d'heure,
- 1^{er} enfant = 0,57 € le quart d'heure, soit 57 € le carnet de 100 tickets,
- 2^{ème} enfant = 0,51 € le quart d'heure, soit 51 € le carnet de 100 tickets,
- 3^{ème} enfant = 0,36 € le quart d'heure, soit 36 € le carnet de 100 tickets,
- En cas de retard et de dépassement exceptionnel au-delà de 18 heures le soir, 2 tickets supplémentaires seront dus.

2 –CANTINE MUNICIPALE : RENTREE 2013-2014

13.05.32

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Robert DELALHAYE, pour la présentation du bilan 2012-2013 de la cantine municipale. La commission qui s'est tenue le mercredi 21 août 2013 propose une nouvelle tarification.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✘ **décide** de fixer les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2013-2014 comme suit :

- enfant = 3,45 € le repas,
- adulte = 5,15 € le repas,

- La fourniture quotidienne des serviettes de tables pour les enfants de l'école maternelle est facturée 8 € par an,
- La fourniture des serviettes de tables pour les enfants de l'école élémentaire sont à la charge des parents.

3 –FRAIS DE SCOLARITE

13.05.33

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de fixer le montant des frais de scolarité à facturer aux communes dont les élèves fréquentent les écoles publiques de Saint Martin du Manoir durant l'année scolaire 2012-2013.

Pour les communes accueillant des enfants de Saint Martin du Manoir, le principe de réciprocité est adopté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✳ **décide** de fixer le montant des frais de scolarité pour l'année 2012-2013 comme suit :

- 600 € pour les communes d'Harfleur, le Havre,
- 486 € pour la commune de Montivilliers.

4 –FONDS D'AIDE AUX JEUNES

13.05.34

Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux de reconduire l'adhésion de la commune au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✳ **autorise** Madame Le Maire à procéder au versement de la cotisation 2013 au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes qui s'élève à 363,40 € (0,23 € par habitants).

5 –TARIFS MANIFESTATION COMMUNALE 1^{ER} DECEMBRE 2013

13.05.35

Madame Le Maire donne la parole à Marie-Françoise DAVOULT, adjointe chargée de l'animation. Marie-Françoise DAVOULT informe les conseillers municipaux de la tenue d'un vide grenier couvert le 1^{er} décembre 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✳ **décide** de fixer les tarifs pour le vide grenier couvert comme suit :

- Emplacement : 5 €,
- Entrée : 1 €/personne (gratuit – 12 ans)

La recette de cette manifestation sera reversée à une œuvre caritative.

6 –CHOIX ASSOCIATION CARITATIVE POUR REVERSEMENT DE LA RECETTE DU VIDE GRENIER DU 1^{ER} DECEMBRE 2013

13.05.36

Madame Le Maire donne la parole à Marie-Françoise DAVOULT, adjointe chargée de l'animation. Marie-Françoise DAVOULT propose de reverser, cette année de nouveau, la recette du prochain vide grenier qui se tiendra le 1^{er} décembre 2013 au profit du Téléthon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (13 voix pour et 1 abstention),

✳ **décide** de reverser la recette au profit du Téléthon.

7 –TRAVAUX VOIRIE CR 3 : RUE DE LA FORGE

13.05.37

Suite à la présentation du projet, et suite à l'avis émis par la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 22 août 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (11 voix pour et 3 abstention),

* **décide** d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 383 071,07 € H.T soit 458 153 € T.T.C.

* **autorise** Madame Le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA et la maîtrise d'œuvre.

8 –FINANCES COMMUNALES : DECISION MODIFICATIVE N° 1

13.05.38

* TRAVAUX CR 3

Suite au vote des travaux d'aménagement du CR 3 : rue de la Forge, Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de modifier le budget primitif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (11 voix pour et 3 abstention),

* **décide** de modifier le budget primitif 2013 comme suit :

Recettes/Investissement	1321-0011	+ 64 000 €
	1323-0042	+ 12 500 €
Dépenses/Investissement	2313-0023	- 199 000 €
	2132-0045	- 85 000 €
	2315-0011	+ 360 500 €

* CHAUFFERIE ECOLE ELEMENTAIRE

Il convient également de modifier les crédits prévus pour la chaufferie de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

* **décide** de modifier le budget primitif 2013 comme suit :

Dépenses/Investissement	2313-0042	- 3 500 €
	2313-0041	+ 3 500 €

9 – DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT CR 3

13.05.39

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'aménagement de sécurité et d'élargissement de la rue de la Forge qui doit permettre le déplacement de l'entrée du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (11 voix pour et 3 abstention),

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de la Seine Maritime, au taux le plus élevé, pour le projet d'aménagement de sécurité et d'élargissement de la rue de la Forge. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.

10 – FINANCES COMMUNALES : DEMANDE DE SUBVENTION

13.05.40

Madame Le Maire présente la demande de la subvention émanant d'une nouvelle association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **décide** d'octroyer une subvention de 100 € à l'association "La récré des P'tits loups", pour la période de septembre à décembre 2013.

11 – INDEMNITE EXPROPRIATION MONSIEUR LEFEBVRE

13.05.41

Madame Le Maire présente le dossier d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZD n° 68, située rue de la Forge. Suite à l'ordonnance d'expropriation rendue le 4 juin 2013, il convient de délibérer sur une proposition d'indemnisation d'une partie de la parcelle ZD n° 68, représentant 46 m² et nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité rue de la Forge.

Madame Le Maire rappelle que pour l'acquisition d'une partie de terrain pour la même opération, il avait été décidé d'un prix de 6,86 €/m²

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de proposer un prix d'acquisition amiable de 7 €/m² pour une partie de la parcelle ZD n° 68, représentant 46 m² et nécessaire à l'aménagement de sécurité du CR 3 rue de la Forge.

12 – ECLAIRAGE PUBLIC

■ 29^{EME} TRANCHE DE TRAVAUX : LES HAUTS DE SAINT MARTIN – 2^{EME} PARTIE 13.05.42

Madame Le Maire présente le montant les travaux concernant l'éclairage public des Hauts de Saint Martin, 2^{ème} partie. Lors du vote du budget, le conseil municipal avait décidé d'inscrire ces travaux.

Financement global de l'opération :

SDE		SIERG	COMMUNE	
1 269,45 €	11 340,00 €	1 179,15 €	16 884,53 €	6 011,93 €
12 609,45 €			22 896,46 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de réaliser ces travaux en 2013

■ 29^{EME} TRANCHE DE TRAVAUX : RUE DE LA FORGE 13.05.43

Madame Le Maire présente le montant les travaux concernant l'éclairage public de la rue de la Forge. Lors du vote du budget, le conseil municipal avait décidé d'inscrire ces travaux.

Financement global de l'opération :

SDE		SIERG	COMMUNE	
1 332,11 €	34 842,71 €	11 703,05 €	18 473,73 €	13 004,91 €
36 174,82 €			31 478,64 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de réaliser ces travaux en 2013.

■ 29^{EME} TRANCHE DE TRAVAUX : IMPASSE DE LA RUELLETTE

13.05.44

Madame Le Maire présente le montant des travaux concernant l'éclairage public de l'impasse de la Ruelle. Lors du vote du budget, le conseil municipal avait décidé d'inscrire ces travaux.

Financement global de l'opération :

SDE	SIERG	COMMUNE	
6 350,80 €	2 116,93 €	2 116,94 €	2 074,60 €
		4 191,54 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de réaliser ces travaux en 2013.

13 – PERSONNEL COMMUNAL

13.05.45

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de modifier l'organisation du ménage des bâtiments communaux, suite au départ à la retraite d'un agent.

Deux agents titulaires à temps non complet souhaitent augmenter la durée de leur temps de travail. Le conseil municipal doit se prononcer sur l'augmentation de la durée de temps de travail :

- d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe affecté à l'entretien des locaux scolaires et des locaux communaux, et de la passer de 16/38^{ème} à 26,25/35^{ème}, à compter du 1^{er} octobre 2013.
- d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe affecté à l'entretien des locaux scolaires et à la surveillance, et de la passer de 12,25/35^{ème} à 24/35^{ème}, à compter du 1^{er} octobre 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** d'augmenter la durée de temps de travail :

- d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe affecté à l'entretien des locaux scolaires et des locaux communaux, et de la passer de 16/35^{ème} à 26,25/35^{ème}, à compter du 1^{er} octobre 2013,
- d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe affecté à l'entretien des locaux et à la surveillance et de la passer de 12,25/35^{ème} à 24/35^{ème}, à compter du 1^{er} octobre 2013.

Ce dossier sera présenté à la commission technique paritaire du Centre de Gestion le 5 septembre 2013.

14 – COMMUNICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA CODAH

13.05.46

Au cours de sa séance du 16 mai 2013, le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Agglomération Havraise a adopté le Compte Administratif de l'exercice 2012 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Président de la Communauté de l'Agglomération Havraise a adressé à la commune un exemplaire de ce Compte Administratif de l'année 2012 de la Communauté pour communication aux membres du conseil municipal.

L'intégralité du document comprenant l'ensemble des budgets (principal et annexes) et les pièces annexes, peut être consultée en mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** prend** acte de la communication du Compte Administratif 2012 de la CODAH.

15 – DECLASSEMENT DE LA SENTE DE LA CAYENNE

13.05.47

Suite à l'enquête publique concernant le projet d'aliénation du Chemin rural "Sente de la Cayenne" qui s'est déroulée du 29 avril au 31 mai 2013 et aux conclusions du Commissaire Enquêteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** émet** un avis favorable au déclassement du Chemin rural "Sente de la Cayenne".

QUESTIONS DIVERSES

* Madame Le Maire informe les conseillers municipaux du recensement des habitants de notre commune qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

* Madame Le Maire présente le courrier de remerciements du Cerf Volant pour la subvention accordée en 2013, et celui des Restos du Cœur pour la subvention accordée suite au vide grenier du 2 décembre 2012. Concernant la subvention accordée à l'ARC, aucun RIB ne nous a été adressé malgré nos relances.

• Anthony VANHEEL propose de reverser la somme accordée à l'ARC et non versée, au Resto du Cœur. Cette proposition sera présentée au prochain conseil municipal après vérification de cette possibilité.

* Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux de la naissance de Margot, petite fille de Laurence et Patrick BERTHO. Félicitations aux parents et grands-parents et bienvenue à Margot dans notre petit monde.

* Jean-Luc FORT souhaite connaître les raisons de la mise en action de la réserve civile communale lors du vide grenier.

• Gabriel PEROCHEAU précise que les intervenants ont fait cette action à titre personnel.

• Marie-Françoise DAVOULT précise que compte tenu du manque d'aide, il n'y avait que deux possibilités : annulation du vide grenier ou aide extérieure au conseil municipal.

* Maryvonne TAULIN demande des informations concernant les réunions qui se sont tenues pour l'hébergement des familles ROMS.

• Madame Le Maire précise qu'elle a envoyé un mail d'information aux élus.

• Maryvonne TAULIN répond et avoue ne pas prendre connaissance de ces mails.

• Gabriel PEROCHEAU présente le déroulement de la réunion du 7 août 2013 et les décisions prises. 3 familles seront hébergées au Havre et 1 famille à Harfleur.

* Maryvonne TAULIN informe que durant l'été, l'électricité est restée souvent allumée à l'école maternelle.

• Madame Le Maire répond qu'il est fort dommage que l'information n'ait pas été donnée en mairie plus tôt.

* Jean-Robert DELAHAYE demande s'il n'est pas possible de demander au Département de mettre toute la voie qui va de la sortie de Saint Martin vers Montivilliers à 70 km.

• Madame Le Maire répond qu'un courrier dans ce sens sera adressé au Département.

* Maryvonne TAULIN informe les conseillers municipaux que durant l'été, beaucoup de bouteilles plastiques ont été laissées au city stade.

* Pierre-Maire BOTALLA-PIRETTA informe qu'il y a des branches à tailler route de Montivilliers.

* Didier GUEVILLE précise qu'un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.

La séance est levée à 23 heures 20.